

Régimes : INTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE / EXTERNE

Lors de l'inscription, les familles choisissent un régime : Interne, Demi-pensionnaire à la prestation ou Externe.
En parallèle, pour les régimes d'internat et de demi-pension, une inscription en ligne est obligatoire sur le site de la Région Bretagne www.bretagne.bzh/tarification pour le calcul du tarif.(voir Flyer de la Région Bretagne)

En principe, le régime choisi est valable pour l'année scolaire. Toutefois, tout changement de régime dûment motivé doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au Proviseur du Lycée **15 jours avant la fin du 1^{er} ou du 2^{ème} trimestre.**

Tous les élèves (même les externes) devront **téléverser** dans le dossier d'inscription en ligne un **relevé d'identité bancaire** de la personne ou des parents légalement responsable(s) de l'enfant. Il servira à tout virement de trop perçu (voyages, self...), bourses, aides diverses.

Régime INTERNE :

Ce régime comprend la nuitée avec petit-déjeuner, déjeuner, dîner.

Une inscription en ligne est obligatoire sur www.bretagne.bzh/tarification pour le calcul du tarif journalier en fonction du quotient familial. En l'absence de saisie, le tarif maximal sera appliqué.

La facturation est forfaitaire et trimestrielle sur la base d'un tarif journalier lissé compris entre 7,26 € et 13,24 €.

Les **bourses nationales** sont déduites des montants à payer, sur les factures d'internat.

Le paiement, après réception de la facture en cours de trimestre, sera effectué par télépaiement, chèque, paiement carte bancaire sur place ou virement à réception de la facture

Les internes doivent prendre tous les repas au self en présentant leur badge d'accès.

Régime DEMI-PENSIONNAIRE :

Il concerne tout élève qui prend des repas au lycée, **quels qu'en soient le nombre et la fréquence.**

Une inscription en ligne est obligatoire sur www.bretagne.bzh/tarification pour le calcul du tarif journalier en fonction du quotient familial. En l'absence de saisie, le tarif maximal sera appliqué.

Le tarif est compris entre 3 € et 5,10 €

Tout élève désirant être demi-pensionnaire à compter de la rentrée scolaire, doit **dans les 48h suivant son inscription en ligne**, adresser par voie postale ou déposer au service de gestion du lycée **un chèque d'un montant de 60 € minimum** libellé à l'ordre du **Lycée Dupuy de Lôme** (au plus tard, 48h après l'inscription en ligne)

Au dos du chèque, seront mentionnés le nom, le prénom et le niveau de classe de l'élève.

L'inscription à la demi-pension ne sera validée qu'à réception du paiement.

C'est un régime à la prestation. Seuls les repas pris sont débités du badge lors du passage au self.

Le badge d'accès au self sera remis le jour de la rentrée aux élèves nouvellement inscrits pour utilisation immédiate. Les élèves devront le présenter au contrôle d'accès du restaurant scolaire. **Tout au long de l'année, il doit être crédité d'au moins 1 repas pour permettre l'accès.** Il doit être conservé tout au long de la scolarité au Lycée.

A la fin de la scolarité, le solde du compte self est reversé au responsable financier de l'élève.

Les **bourses nationales** sont versées sur le compte bancaire du responsable bénéficiaire à la fin de chaque trimestre.

Régime EXTERNE :

Les **bourses nationales** sont versées sur le compte bancaire du responsable bénéficiaire à la fin de chaque trimestre.

BOURSES

Il est proposé au responsable légal, souhaitant effectuer une **demande de bourse**, de cocher « *je donne mon consentement à l'étude automatique du droit à bourse* ». Vous trouverez le lien WEB de simulation de votre droit à bourse sur le document « *étude automatique du droit à bourse* »

Aides financières (Fonds social lycéen)

Des aides financières (repas, internat, manuels scolaires...) peuvent être accordées par le lycée – Le dossier de demande peut être retiré au lycée (service de gestion) ou demandé par mail (gestion.0560025y@ac-rennes.fr).